



Prévenir les risques professionnels et promouvoir la qualité de vie au travail constituent aujourd'hui des enjeux majeurs pour les établissements de santé, sociaux et médico-sociaux.

Ces enjeux représentent pour l'ANFH un réel défi, conformément à sa vision prospective, à ses valeurs d'écoute et réponse ajustée aux besoins de ses établissements adhérents.

*À travers le déploiement d'un projet intégré orienté spécifiquement sur la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail, l'ANFH Midi-Pyrénées a pour ambition de proposer à ses établissements un **programme complet d'accompagnement**, adapté à leurs besoins, en phase avec leurs obligations et priorisations institutionnelles, **totalelement modulable** selon le temps et les moyens qu'ils souhaitent y accorder.*

Le lancement officiel de la démarche est donné
le **Jeudi 4 octobre 2018**.

*Ne ratez pas cet événement régional exceptionnel,
venez nombreux y assister.*

ANFH MIDI-PYRÉNÉES

Parc du Canal - 1 rue Giotto
31 520 Ramonville-Saint-Agne

Tél. : 05 61 14 78 68
midipyrenees@anf.fr

PERSONNES RÉFÉRENTES À CONTACTER :

Geneviève PONS
Tél : 05 61 14 95 72
g.pons@anf.fr

Fatima SARAIVA
Tél : 05 61 14 78 62
f.saraiva@anf.fr

Jean-Philippe DARIN
Tél : 05 61 14 78 68
jp.darin@anf.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE
EN PLACE D'UNE **POLITIQUE
DE PRÉVENTION DES RISQUES
PROFESSIONNELS** ET PROMOTION
DE LA **QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL**





UN DISPOSITIF INTÉGRÉ ORIGINAL

L'objectif central du projet est d'accompagner les établissements de la Fonction Publique Hospitalière de la Région Midi-Pyrénées dans la mise en œuvre d'une politique durable de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail.

Le dispositif conjugue :

- **Accompagnement des établissements** par un organisme spécialisé composé d'une équipe de professionnels ayant une forte expérience dans le domaine des Risques professionnels et de la Qualité de vie au travail
- **Actualisation du Document unique d'évaluation des risques professionnels**
- Actions de **formations** régionales
- **Impulsion et soutien d'un réseau** régional et interrégional **de référents** Risques professionnels et Qualité de vie au travail

UN ENGAGEMENT « À LA CARTE »

L'implication de chaque établissement dans le projet peut s'accorder à la fois avec :

- **Le niveau d'avancement** dans une démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration de la Qualité de Vie au Travail
- **Le niveau d'engagement** souhaité et possible de chacun

OPTION 1 : INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LE PROJET

L'établissement bénéficie des prestations d'accompagnement suivantes:

VOLET FORMATION DES PERSONNELS

Il vise à **renforcer les compétences** des agents de la FPH en matière de prévention des risques professionnels et promotion de la qualité de vie au travail :

Formation des personnels référents : 2 niveaux :

- Conseiller-préventeur Formation diplômante
- Animateur en prévention des risques professionnels

Formation de sensibilisation :

- Adapter ses pratiques managériales à la prévention du burn-out et des risques professionnels
- Gestion du stress et prévention de l'épuisement professionnel
- Gestion des situations d'inaptitude, d'invalidité et de reclassement dans la FPH

VOLET ACCOMPAGNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS SUR SITE

Déterminé en fonction des besoins spécifiques de chaque établissement, il permet les réalisations suivantes :

- Etat des lieux et diagnostic interne permettant de situer l'avancement de l'établissement dans la démarche de prévention des risques
- Accompagnement à l'évaluation et actualisation du document unique
- Accompagnement à l'élaboration d'un plan d'actions
- Aide à la priorisation et mise en œuvre des actions
- Définition d'indicateurs de suivi et d'évaluation

VOLET RÉSEAU DE RÉFÉRENTS

(ANIMATEURS, CONSEILLERS PRÉVENTEURS...),
PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS
ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Pour **impulser et soutenir une dynamique** territoriale et ou interrégionale au-delà du terme de ce projet.

OPTION 1

OPTION 2 : INSCRIPTION DE L'ÉTABLISSEMENT DANS LE MODULE COURT DU PROJET

Dans ce cadre, l'établissement ne bénéficie pas de la prestation Accompagnement.

Une formation lui est spécifiquement dédiée afin que puissent être formées des personnes en capacité d'initier en interne une démarche de prévention des risques professionnels et promotion de la qualité de vie au travail :

- Connaître les obligations, rôles et responsabilités en matière de risques professionnels et qualité de vie au travail
- Connaître les différents acteurs internes et externes de la prévention
- Savoir identifier les types de signaux (faibles, forts, ...)
- Connaître les grandes étapes d'une démarche projet de prévention des risques professionnels – QVT et savoir faire le lien avec les autres démarches en cours au sein de l'établissement
- Comment prioriser les actions dans le cadre du document unique d'évaluation des risques
- Savoir où trouver l'information disponible et réaliser une veille juridique

Restent accessibles :

- Les autres formations
- L'intégration au réseau regroupant les Référents prévention des Risques Professionnels

OPTION 2

